

2008/996 - EXTENSION DE LA VIDEOSURVEILLANCE DES ESPACES PUBLICS SUR LE SECTEUR DE LA PART DIEU - OPERATION 60068005 - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE (MISSION SÉCURITÉ GLOBALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 décembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2005/5926 en date du 12 décembre 2005, le projet d'extension de la vidéosurveillance des espaces publics sur le secteur de la Part Dieu à Lyon 3^e, a été adopté.

Par délibération n° 2006/7173 en date du 20 novembre 2006, ont été retenues les implantations en vue de l'installation des caméras de vidéosurveillance, a été autorisé le lancement des procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et le montant de l'opération a été fixé à 900.000 € TTC.

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéosurveillance relatif à ce projet d'extension de la vidéosurveillance des espaces publics sur le secteur de la Part Dieu, la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 octobre 2008 a attribué le marché à la Société groupement SNEF / NEXTIRAONE / LEGROS TP pour un montant de 474 471,93€ HT, soit 567 468,43 € TTC, étant précisé que l'autorisation de programme reste inchangée ».

Vu les délibérations n° 2005/5926 du 12 décembre 2005 et n° 2006/7173 du 20 novembre 2006 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 7 octobre 2008 ;

Ouï l'avis de sa Commission Déplacements, Voirie, Sécurité et Ecologie urbaine ;

DELIBERE

1. M. le Maire est autorisé à signer, dans le cadre de l'opération « Extension de la vidéosurveillance des espaces publics » :

- le marché passé avec le groupement SNEF / NEXTIRAONE / LEGROS TP pour un montant de 474 471,93 € HT et de 567 468,43 € TTC ;

- les avenants, les décisions et les actes contractuels s'y référant.

2. Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'année en cours, programme 19 « police et déplacements urbains », AP n° 2006-1, opération 60068005, articles 2158, 2315.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.L. TOURAINE